



PREFECTURE DE LA GUADELOUPE

Arrivé le

29 MAI 1998

Loi 82.213 du 2.3.82

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE  
ARRONDISSEMENT DE BASSE-TERRE  
COMMUNE DE DESHAIES

N° DE LA DELIBERATION

01

N° D'INSCRIPTION AU REGISTRE

98.05

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le vingt-deux mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DESHAIES, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARC Jeanny, Maire, par suite de sa convocation du 15 mai 1998.

Affichée le 28/5/98 Présents : MARC Jeanny, GAMIETTE Julien, THOMIAS Sincère MOLONGO Claudius, BALZINC Théogat, VALLUET Angebert, DRAVEL Félicien, REPIR Félix, MONGORIN Raymonde, UNEAU Nicolas, CHARINI Baleth, PETILAIRE Arséna

Deshaies, le 28/05/98  
Le Maire

Absents : GAPPY Pierre, MODESTE Sophie, FAVIERES Sophie, HIBADE François, LEVEILLE Christian, PINDY José, MATHIASIN Eric, VALLUET Sylvie, *Chislaine, ...*

J.MARC

Excusés : ALIDOR Paule, GUILLAUME Alphonse  
SECRETARE DE SEANCE : BALZINC Théogat

CONTRAT D'AMENAGEMENT DU TEMPS DE L'ENFANT

Madame le Maire expose qu'un contrat d'Aménagement du temps de l'enfant doit être signé entre l'Etat et la Commune au titre de l'année 1998.

L'Office Municipal de la Culture des Sports et des Loisirs (O.M.C.S.L) sera chargé de sa gestion.

Le programme arrêté par la commission communale de suivi-conseil du C.A.T.E (CARVES) est estimé à 115 000 Francs et financé comme suit :

ETAT (DDJS) .....	70 000 Francs
COMMUNE .....	45 000 Francs
	<u>115 000 Francs</u>

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Entendu le rapport de la Commission Municipale de l'Education de la Jeunesse et des Sports,

... / ...

... / ...

- 1) APPROUVE le projet de CONTRAT D'AMENAGEMENT DU TEMPS DE L'ENFANT pour l'année 1998.
- 2) APPROUVE le plan de financement
- 3) SOLLICITE de l'ETAT une subvention de 70 000 Francs
- 4) S'ENGAGE à financer cette opération à hauteur de 45 000 Francs
- 5) AUTORISE le Maire à signer tous actes relatifs à cette affaire y compris la convention de gestion par l'O.M.C.S.L.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme

Le Maire



J. MARC



PREFECTURE DE LA GUADELOUPE  
Arrivé le  
29 MAI 1998  
N° DE LA DELIBERATION 2.3.82  
02



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE  
ARRONDISSEMENT DE BASSE-TERRE  
COMMUNE DE DESHAIES

N° D'INSCRIPTION AU REGISTRE  
28.05

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le vingt-deux mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DESHAIES, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARC Jeanny, Maire, par suite de sa convocation du 15 mai 1998.

Affichée le 28/5/98 Présents: MARC Jeanny, GAMIETTE Julien, THOMIAS Sincère, MOLONGO Claudius, BALZINC Théogat, VALLUET Angebert, DRAVEL Félicien, REPIR Félix MONGORIN Raymonde, UNEAU Nicolas, CHARINI Balet, PETILAIRE Arsena

Deshaies, le 28/5/98  
Le Maire

Absents : GAPPA Pierre, MODESTE Sophie, FAVIERES Sophie, HIBADE François, LEVEILLE Christian, PINDY José, MATHIASIN Eric, VALLUET Sylvie opet Ghislaine

J. MARC

Excusés : ALIDOR Paule, GUILLAUME Alphonse  
SECRETAIRE DE SEANCE : BALZINC Théogat

PLAN DE DEVELOPPEMENT DURABLE  
ETUDE-ANIMATION A REALISER EN COTE SOUS LE VENT

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que : Lors du Conseil Municipal informel du 24 Avril 1998 les représentants du PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE ont exposé le projet du plan de développement durable que l'Etablissement envisage de proposer aux communes qui entourent le PARC et par extension à la Commune de DESHAIES qui y a manifesté son intérêt compte tenu de son implication dans le programme communautaire "PIC LEADER II".

Le PARC NATIONAL a, dans ce cadre, une mission de promotion d'un "développement durable" c'est-à-dire la mise en place des aménagements et un développement qui soient compatibles avec la préservation des richesses paysagères et patrimoniales.

L'établissement public PARC NATIONAL DE GUADELOUPE propose à la Commune de réaliser dans un premier temps une étude-animation dans l'unité paysagère Côte-sous-le-vent en partenariat avec les communes de POINTE-NOIRE, BOUILLANTE, et VIEUX-HABITANTS.

Elle présente le plan de financement de l'opération qui est estimée à 450 000 Francs TTC et dont la participation de la commune est évaluée à 20 500 Frs TTC.

Enfin, compte tenu du caractère intercommunal de l'opération, elle propose que la maîtrise d'ouvrage soit déléguée à l'Etablissement Public "Parc National de la Guadeloupe".

COMMUNE DE DESHAIES

97126

TÉLÉPHONE : 0590 28.44.44 - FAX : 0590 28.48.96  
DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'étude-animation tel qu'il a été présenté par le Maire

ADOpte le plan de financement de l'opération

- Fonds Européens (60%) .....	246 000 Frs
- PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE (20%) .....	82 000 Frs
- Communes de VIEUX-HABITANTS, BOUILLANTE POINTE-NOIRE et DESHAYES (20%) ..	82 000 Frs

Coût total de l'étude H.T .....

Coût total de l'étude TTC .....

DECIDE d'inscrire le montant de la participation communale au budget de l'exercice 1998

DECIDE de confier la maîtrise d'ouvrage à l'Etablissement Public Parc National de la Guadeloupe

DONNE mandat à Madame le Maire pour signer tous les documents et accomplir toutes les formalités nécessaire à la réalisation de cette opération.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme



Le Maire

J. MARC





REPUBLICQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE  
ARRONDISSEMENT DE BASSE-TERRE  
COMMUNE DE DESHAIES

N° DE LA DELIBERATION  
----- 03 -----

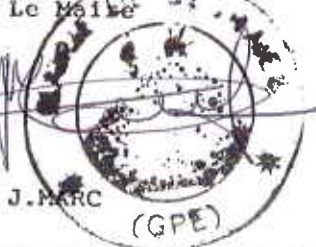
N° D'INSCRIPTION AU REGISTRE  
----- 98.05 -----

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le vingt-deux mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DESHAIES, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARC Jeanny, Maire, par suite de sa convocation du 15 mai 1998.

Affichée le 28/5/98 Présents : MARC Jeanny, GAMIETTE Julien, THOMIAS Sincère  
MOLONGO Claudius, BALZINC Théogat, VALLUET  
Angebert, DRAVEL Félicien,  
REPIR Félix, MONGORIN Raymonde, UNEAU  
Nicolas, CHARINI Balet, PETILAIRE Arséna

Deshaies, le 28/5/98  
Le Maire

Absents : GAPPA Pierre, MODESTE Sophie, FAVIERES  
Sophie, HIBADE François, LEVEILLE Christian,  
PINDY José, MATHIASIN Eric, VALLUET Sylvie, CRÉT  
Ghislain,



Excusés : ALIDOR Paule, GUILLAUME Alphonse  
SECRETARE DE SEANCE : BALZINC Théogat

#### PREPARATION DE LISTE DEPARTEMENTALE DES JURES - ANNEE 1999

Madame le Maire expose que chaque année le Conseil Municipal doit dresser, après tirage au sort, une liste de neuf personnes en vue de la préparation de liste annuelle des jurés.

A l'issue des opérations, le Conseil Municipal propose les personnes suivantes pour figurer sur ladite liste (voir annexe).

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme



COMMUNE DESHAIES

LISTE PREPARATOIRE DE LA LISTE ANNUELLE DES JUREPOUR 1998

N° ORDRE	NOMS PRENOM	PROFESSION	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	DOMICILE	OBSERVATION
1	CRAIL Martha Josephine ép. BERNARD	Enquêtrice de la DASS	28 Mai 1940 à DESHAIES	Deshaies	
2	MARC Gabriel Aristide ép. MATHIASIN	Retraité	31 Août 1938 à DESHAIES	La-Haut	
3	YEYE Marielle Marcelle ép. CALLY	Aide ménagère	31 Janvier 1955 à SAINT - CLAUDE	Ferry	
4	VERGNAULT Jean claude Henri	sans profession	16 Janvier 1940 à VERRIERES LE BUISSON	Ferry	
5	CHARINI Grégoire solange ép. ALIDOR	sans profession	09 Mai 1932 à DESHAIES	Riflet	
6	MONGORIN Ephrem Godofroy Joseph	Aide ménagère	08 Novembre 1951 à DESHAIES	Riflet	
7	ALCABELARD Julian Marie	Agent de France Télécom	08 Décembre 1954 à DESHAIES	Pinaud	
8	OPET Lucienne Simon Julienne	Retraité	18 Février 1938 à DESHAIES	Caféière	
9	MARET Mercier Madely Christine ép. PRADEL	sans profession	24 Juillet 1960 à SAINT CLAUDE	Caféière	

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE

Arrivé le

10 JUNI 1998

Loi 82.213 du 2.3.82



PREFECTURE DE LA GUADELOUPE

Arrivé le

12 JUIN 1998

Loi 82.213 du 2.3.82

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE  
ARRONDISSEMENT DE BASSE-TERRE  
COMMUNE DE DESHAIES

N° DE LA DELIBERATION

04

N° D'INSCRIPTION AU REGISTRE

98.05

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le vingt-deux mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DESHAIES, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARC Jeanny, Maire, par suite de sa convocation du 15 mai 1998.

Affichée le 28/5/98 Présents : MARC Jeanny, GAMIETTE Julien, THOMIAS Sincère  
MOLONGO Claudius, BALZINC Théogat, VALLUET  
Angebert, DERAVAL Félicien,  
REPIR Félix, MONGORIN Raymonde, UNEAU  
Nicolas, CHARINI Baleth, PETILAIRE Arséna

Deshaies, le 28/5/98

Le Maire



J. MARC

Absents : GAPPA Pierre, MODESTE Sophie, FAVIERES  
Sophie, HIBADE François, LEVEILLE Christian,  
PINDY José, MATHIASIN Eric, VALLUET Sylvie, ORET  
Guislain,

Excusés : ALIDOR Paule, GUILLAUME Alphonse  
SECRETAIRE DE SEANCE : BALZINC Théogat

## AMENAGEMENT DE L'ENTREE DU NORD DU BOURG

Madame le Maire expose que :

Une étude a été menée sur la composition urbaine de l'entrée Nord du Bourg (secteur Gros Morne -Guyonneau).

Cet aménagement vise plusieurs objectifs :

- a) Création d'une zone d'activités dans laquelle sera implantée une déchetterie
- b) Amélioration de la sécurité à l'entrée de la carrière et de la zone artisanale de FORBAN
- c) Amélioration du cadre de vie et embellissement de l'entrée Nord du Bourg par la création d'un espace de convivialité.

Cet espace dans lequel l'on trouvera :

- des équipements déjà existants pour les jeunes (terrain de foot, de basket, etc...)
- une aire de jeux pour les enfants du quartier (lotissement Gros Morne, lotissement FORBAN, lotissement GUYONNEAU, lotissement LAHAUT).

La maison du 3<sup>e</sup> âge construite récemment facilitera la communication entre les générations. L'ensemble du projet ne peut être réalisé immédiatement compte tenu des moyens budgétaires de la commune.

Il convient donc de réaliser une première tranche fonctionnelle évaluée à 1 078 251,98 Francs finançable comme suit :

ETAT (D.G.E 1998) .....	539 125,00 F
COMMUNE (Emprunt 1998) .....	539 126,98 F

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Madame le Maire,  
Après échanges de vues

ADOPTE à l'unanimité le plan d'aménagement de l'entrée nord du Bourg

DECIDE de réaliser une première tranche fonctionnelle estimée à 1078 251,98 Francs TTC.

ADOPTE le Plan de financement proposé, à savoir :

ETAT (D.G.E 1998) .....	539 125,00 F
COMMUNE (Emprunt 1998) .....	539 126,98 F

SOLLICITE la subvention de 539 125,00 Francs au titre de la dotation globale d'Equipement.

DONNE tout pouvoir au Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer toutes les pièces concernant cette affaire.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme



Le Maire

J. MARC







PREFECTURE DE LA GUADELOUPE

Arrivé le

12 JUIN 1998

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE  
ARRONDISSEMENT DE BASSE-TERRE  
COMMUNE DE DESHAIES

N° DE LA DELIBERATION

-----05-----

Loi 82.213 du 2.3.82

N° D'INSCRIPTION AU REGISTRE

-----98.05-----

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le vingt-deux mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DESHAIES, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARC Jeanny, Maire, par suite de sa convocation du 15 mai 1998.

Affichée le 28/5/98 Présents : MARC Jeanny, GAMIETTE Julien, THOMIAS Sincère, MOLONGO Claudius, BALZINC Théogat, VALLUET Angebert, DRAVEL Félicien, REPIR Félix, MONGORIN Raymonde, UNÉAU Nicolas, CHARINI Balet, PETILAIRE Arsène

Deshaies, le 28/5/98  
Le Maire

Absents : GAPPA Pierre, MODESTE Sophie, FAVIERES Sophie, HIBADE François, LEVEILLE Christian, PINDY José, MATHIASIN Eric, VALLUET Sylvie, ORET Ghislain

Excusés : ALIDOR Paule, GUILLAUME Alphonse  
SECRETARE DE SEANCE : BALZINC Théogat



M. MARC

## HUMANISATION DE L'ECOLE DE CAFEIERE

Madame le Maire expose que :

Poursuivant la politique d'humanisation des écoles et conformément aux directives gouvernementales sur la sécurité, la municipalité a entrepris un programme de travaux sur les écoles primaires de la commune.

La mise aux normes du bâtiment s'accompagne de l'installation de jeux et d'équipements divers (renouvellement du mobilier, informatisation, etc...)

Après les écoles de RIFLET et de BETHSY, divers travaux vont être entrepris sur l'école de CAFEIERE pour un montant total TTC de 2 000 000,00 Francs.

### Consistance des travaux

- \* Extension et amélioration du confort du restaurant scolaire.
- \* réalisation de passerelles entre les différents bâtiments et les sanitaires.
- \* Reconstruction des sanitaires et d'un B.C.D.

Durée : 4 mois environ

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Madame le Maire,  
Après échanges de vues

ADOPTE à l'unanimité le programme des travaux à réaliser.

APPROUVE le montant des travaux et le plan de financement, soit :

ETAT (D.G.E 1998 .....	1 000 000,00 F
COMMUNE .....	1 000 000,00 F

SOLLICITE une subvention de 1 000 000,00 Francs au titre de la dotation globale d'Equipement.

DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer toutes les pièces concernant cette affaire.

Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour expédition conforme



Le Maire

J. MARC



Liste des contrats à garantir suite à l'allongement des prêts

Edition demandée par : Hélène SERBIN

D.R. EMPRUNTEUR : 52 GUADELOUPE ET ILES PROCHES

EMPRUNTEUR : 000069740 SAHLM DE LA GUADELOUPE

GARANT : 000069663 DESHAIES

Numéro contrat	Produit Version	Durée résiduelle	Date prochaine échéance allongable	Quotité garantie	C.R.D. garanti	Type de garantie
0269723	PAE 01	26	01/10/1998	100,00	5 273 382,49	Unique

Ce document est donné à titre indicatif et n'a donc pas de valeur contractuelle.  
L'allongement sera effectué sur l'encours restant dû dès réception de l'avenant signé par tous les contractants.

Contrat par contrat à partir de l'échéance de 04/1998

Edition demandée par : Hélène SERBIN

D.R. EMPRUNTEUR : 52 GUADELOUPE ET ILES PROCHES

EMPRUNTEUR : 000069740 SAHLM DE LA GUADELOUPE

CONTRAT : 0269723 VERSION DE PRODUIT : PAE 01 PAE/LLS DOM

ANNEE ECH.	AVANT ALLONGEMENT		APRES ALLONGEMENT		ECARTS	
	AMORTISSMT	INTERETS	AMORTISSMT	INTERETS	AMORTISSMT	INTERETS
1998	106439,04	154148,44	80516,93	163218,88	25922,11	-9070,44
1999	112266,53	150891,36	84784,33	161355,67	27482,20	-10464,31
2000	118291,44	147462,21	89277,90	159289,99	29013,54	-11827,78
2001	124519,59	143855,43	94009,63	157010,11	30509,96	-13154,68
2002	130956,95	140065,29	98992,14	154503,63	31964,81	-14438,34
2003	137609,69	136085,89	104238,72	151757,51	33370,97	-15671,62
2004	144484,11	131911,17	109763,37	148750,98	34720,74	-16846,81
2005	151586,72	127534,89	115580,83	145490,55	36005,89	-17955,66
2006	158924,19	122950,65	121706,62	141939,94	37217,57	-18989,29
2007	166503,37	118151,85	128157,07	138090,07	38346,30	-19938,22
2008	174331,32	113131,71	134949,39	133923,98	39381,93	-20792,27
2009	182415,28	107883,26	142101,71	129423,80	40313,57	-21540,54
2010	190762,70	102399,31	149633,10	124570,71	41129,60	-22171,40
2011	199381,21	96672,52	157563,66	119344,87	41817,55	-22672,35
2012	208278,69	90695,28	165914,53	113725,39	42364,16	-23030,11
2013	217463,20	84459,82	174708,00	107690,26	42755,20	-23230,44
2014	226943,05	77958,11	183967,52	101216,29	42975,53	-23258,18
2015	236726,77	71181,90	195038,61	92958,22	41688,16	-21776,32
2016	246823,11	64122,74	224631,84	66205,76	41688,16	-2083,02
2017	257241,07	56771,92	232554,84	61151,55	22191,27	-4379,63
2018	267989,91	49120,47	240684,42	55919,06	24686,23	-6798,59
2019	279079,13	41159,19	249025,48	50503,67	27305,49	-9344,48
2020	290518,49	32878,63	257583,08	44900,59	30053,65	-12021,96
2021	302318,02	24269,05	266362,37	39104,97	32935,41	-14835,92
2022	315168,39	14640,10	275368,61	33111,83	35955,65	-18471,73
2023	326360,52	6701,17	284607,23	26916,02	39799,78	-20214,85
2024	0,00	0,00	294083,72	20512,37	4753,29	-20214,85
2025	0,00	0,00	303803,75	13895,48	-294083,72	-20512,37
2026	0,00	0,00	313773,09	7059,89	-303803,75	-13895,48
TOTAL	5 273382,49	2 407102,36	7 680484,85	2 863549,04	8 136931,53	-456446,68
			5 273382,49	2 863549,04	0,00	-456446,68

Ce document est donné à titre indicatif et n'a donc pas de valeur contractuelle.

**DESHAIES**

Annexe à la délibération du conseil en date du

**Caractéristiques des emprunts réaménagés par la caisse des dépôts et consignations**Emprunteur : 000069740 SAHLM DE LA GUADELOUPE  
N° garant : 000069663 DESHAIES

N° contrat	Version de produit	Capital restant dû total (1)	Quotité garantie (%)	Terme initial du contrat	Terme du contrat réaménagé	Taux d'intérêt annuel	Taux progr. annuité	Taux prog. amort.
0269723	PAE 01	5 273 382,49	100,00	01/10/1992	01/10/98	2,05	0,99	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5 273 382,49</b>						

(1) Montant total du capital restant dû par l'emprunteur à la date d'édition du tableau. Montant donné à titre indicatif, sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours. Le montant des annuités des prêts réaménagés sera calculé sur la base du capital restant dû à la date d'effet du réaménagement.